



Association « Demain les Mathes »

N° RNA : W172003535

www.demain-les-mathes.fr

26 rue Léon Nicolle - 17570 Les Mathes

courriel : info@demain-les-mathes.fr - Tél. : 06 11 92 68 70

Messieurs les membres de la commission d'enquête
Granulats marins "le Matelier".
Préfecture de la Charente-Maritime
Bureau des Affaires Environnementales
38 rue Réaumur, CS 70000
17017 La Rochelle Cedex 01

Les Mathes, le 13 octobre 2014

Objet : Contribution à l'enquête publique sur le projet d'exploitation d'une concession de granulats marins dite "LE MATELIER"» présenté par les sociétés DTM et Granulats Ouest

Messieurs les membres de la commission d'enquête,

Parmi les objectifs que notre association s'est fixée dans ses statuts, figurent notamment la défense, dans le souci de l'intérêt général, du patrimoine naturel diversifié et exceptionnel de notre commune, et le maintien, pour tous ses habitants, de l'attractivité et la qualité de vie qu'ils sont en droit d'obtenir. C'est pourquoi Demain Les Mathes a examiné avec intérêt le dossier déposé par les sociétés Granulats-Ouest (G.O.) et DTM, l'avis de l'autorité environnementale (DREAL), ainsi que l'avis donné par le Conseil Scientifique de l'Estuaire de la Gironde (CESG) requis par la Préfecture de Charente Maritime.

D'une façon générale, Demain Les Mathes tient à affirmer son accord avec les analyses très fouillées et les conclusions du CESG et de la DREAL qui soulèvent un grand nombre de critiques du dossier proposé. De plus, Demain Les Mathes conteste le dossier soumis à l'enquête publique sur trois thèmes principaux :

- 1 L'inadaptation et l'absence de validation de la modélisation numérique sur laquelle s'appuie le dossier.
- 2 Les risques encourus par les communes littorales voisines, et au premier chef, celle des Mathes – La Palmyre.
- 3 Les conséquences environnementales du projet.

1. L'inadaptation et l'absence de validation de la modélisation numérique sur laquelle s'appuie le dossier

1.1 Un dossier étayé principalement par des simulations numériques complexes

Le dossier présenté à l'enquête publique est étayé par des simulations numériques de cette zone de l'estuaire. Il s'agit d'évaluer les conséquences qu'aurait l'extraction de granulats soit à court terme sur quelques cycles de marées suivant une opération de dragage unique, soit après 5 à 10 ans d'exploitation du site du Matelier.

Dans le premier cas, on considère une opération de dragage d'environ 2h (la drague pleine repart pour décharger ses granulats). L'opération se fait dans des conditions de marée, vent et houle compatibles avec le dragage qui correspondent aux scénarios 1, 2 et 3 du modèle numérique (t. 5, p.140). Celui-ci conclut à l'absence de conséquences néfastes sur la bathymétrie et la turbidité. Pourtant, dans le cas du scénario 1

(marée de 95), les sédiments relâchés par la drague s'approchent très près de l'ouverture de la baie de Bonne Anse et des plages de La Palmyre et de la Grande Côte (t.5 figure 2.4.6, p. 146). Il ne s'agit là que des conséquences d'une seule opération de dragage. Que se passera-t-il lorsque ce scénario se répètera régulièrement pendant 30 ans d'exploitation du site ?

Dans le second cas, les conséquences cumulées dues à l'exploitation du gisement sur les mouvements sédimentaires sont simulés sur 5 et 10 ans (t.5 § 2.6). Le rapport conclut que les résultats obtenus « montrent que les extractions ne modifient pas dans ses grandes lignes, l'évolution bathymétrique de l'embouchure ». Mais comment se convaincre de la validité d'une telle projection sur l'avenir avec un système si complexe ? L'auteur du rapport tient lui-même à avertir honnêtement le lecteur (t. 5, p.217) : « *Prospective par essence, l'évaluation des impacts d'un projet sur son environnement fait apparaître au grand jour la difficulté à décrire des phénomènes complexes et variables. En cas d'insuffisance de telles démarches, il n'y a plus que la compétence et l'impartialité du rédacteur de l'étude d'impact qui puissent donner crédit aux estimations avancées* ».

Certes les conclusions issues de ces simulations se veulent rassurantes, mais on reste peu convaincus en pensant aux difficultés inhérentes à la simulation de système aussi complexes, d'autant plus que ces modélisations ne traitent pas des phénomènes qui impacteront nos côtes et leur avenir à long terme, au moins à l'échelle de 30ans d'exploitation: quid d'un impact sur le littoral voisin, sur son trait de côte, ses plages ? Quid des effets cumulés des intempéries et marées de fort coefficient ?

De plus, il faudrait démontrer que les modélisations sont suffisamment précises pour donner une indication valable sur les conséquences attendues au niveau du trait de côte. Comment imaginer qu'on puisse donner une réponse réaliste sur ce point alors que le maillage du modèle est de 50 m. C'est sans doute un maillage suffisant pour traiter de ce qui se passe dans l'estuaire même, si le modèle numérique dans son ensemble en est capable, mais insuffisant pour traiter des effets à attendre tout près du trait de côte.

1.2 Un modèle numérique puissant mais non validé

Les sociétés DTM et GO s'appuient donc sur les résultats d'un modèle numérique. On imagine qu'il soit peu simple de modéliser un espace 3D de 28x26 km² avec un maillage de 50m en tenant compte des phénomènes physiques mis en jeu, de nombreux paramètres plus ou moins bien connus, de conditions initiales et aux limites à définir, ... Ce logiciel est certainement très puissant et doit être appliqué par une équipe compétente. Mais est-il le mieux adapté à la situation présente ? Comment se place-t-il par rapport à ses concurrents au niveau international ? L'utilise-t-on parce qu'on l'a « sous la main » et qu'on le connaît bien ? On aurait aimé avoir des réponses à ces questions.

Quoiqu'il en soit, la démarche scientifique qui s'impose, surtout dans une situation aussi complexe, est de s'assurer de la validité du modèle et de ses conditions d'application en le confrontant à des observations expérimentales et à des logiciels concurrents. Le fait que le même modèle ait été déjà appliqué dans des situations similaires ne suffit pas pour convaincre de sa validité dans toutes les situations explorées dans le rapport de DTM et GO. Le CSEG (§2 de son avis) relève en effet le manque de validation du modèle.

2. **Quels risques pour les communes littorales voisines ?**

2.1 Un projet qui ferait courir de grands risques aux côtes et aux économies des communes littorales de l'estuaire, et au premier chef, celle des Mathes – La Palmyre ?

De toutes les communes riveraines de l'estuaire, celle des Mathes est la plus directement menacée par ce projet en raison de la proximité de la zone d'extraction : à 1,5 km environ de la flèche sableuse qui ferme la baie de Bonne Anse et abrite la station touristique de La Palmyre, son port et ses plages, ainsi que des exploitations ostréicoles.

Son économie, majoritairement touristique, mais aussi ostréicole (en baie de Bonne Anse), dépend de la sauvegarde de ses plages, de la qualité et de l'aspect (turbidité) des eaux et du sable (envasement, quantité) de ses plages, et aussi de la disponibilité de son port,

On connaît déjà l'instabilité et la grande mobilité des bancs de sable de l'estuaire qui induisent des modifications permanentes de la côte, des plages et de la baie de Bonne Anse. Mais c'est lorsque les très

grandes marées se conjuguent aux intempéries et aux fortes houles que se révèle comme une évidence l'extrême fragilité de notre littoral sableux. La commune garde en mémoire nombre de ces événements, pourtant tenus pour rares dans l'esprit des porteurs du projet. Citons par exemple la disparition en quelques marées de la dune qui protégeait un quartier de La Palmyre (en 1977), la rupture de la digue en 1993, ou l'inondation du Club Med lors de l'épisode Xynthia (2010), ou, début 2014, le recul catastrophique du trait de côte, attaquant dunes et zones boisées et menaçant des zones habitées qu'il a fallu protéger en urgence par des enrochements.

Demain Les Mathes craint donc que l'exploitation de granulats à une si grande échelle (13 000 000 m³ sur 30 ans) et si près de nos côtes (~1,5 km) ait des conséquences irréversibles sur le trait de côte, les plages et la qualité de l'eau. Le risque est grand de voir cette exploitation entraîner directement ou indirectement toutes sortes de désordres, effondrements de fonds sableux, transports de sables et de vases, augmentation de la houle et des courants favorisée par le « couloir » creusé par l'exploitation minière, amplification de l'érosion des côtes, etc... La raison et le principe de précaution voudraient que de tels risques ne soient pas pris au vu des conséquences humaines, socio-économiques et environnementales mises en jeu !

2.2 Non prise en compte de l'éventualité de circonstances météorologiques exceptionnelles

Pour les porteurs du projet, l'éventualité de ces circonstances « exceptionnelles », mais probables à l'échelle de temps des habitants de communes littorales, et aux conséquences économiques, humaines et environnementales dramatiques, ne sont pas prises en compte. En effet, leurs simulations numériques ne considèrent que des conditions « modérées » de vent, houle et marée qui ne sont pas celles qui induisent les dégâts les plus importants. Comme le rapporte le CESG, ces simulations ne peuvent traiter l'évolution du trait de côte et ignorent les effets de surcotes générées par les dépressions atmosphériques et par les vagues dont on a vu les conséquences dramatiques sur les côtes charentaises et vendéennes lors de la tempête Xynthia. Encore une fois, les conséquences les plus graves de cette exploitation de granulats auraient probablement lieu dans des circonstances climatiques exceptionnelles, mais probables, plutôt que dans les circonstances « moyennes » considérées par le projet.

2.3 Non prise en compte de l'accroissement des risques dus aux conséquences du réchauffement climatique

Ce risque d'érosion dramatique de nos côtes sableuses est malheureusement partagé par beaucoup de communes littorales de l'estuaire et ne sera qu'amplifié par la remontée attendue du niveau de la mer due au réchauffement climatique. Ce point aurait dû aussi être pris en compte, à l'échelle non négligeable de 30 ans, durée de ce projet.

2.4 Risque de submersion des terres basses induit par le risque d'érosion

Le risque d'érosion des côtes concerne bien plus que la seule zone strictement littorale. Bien des communes littorales du secteur, dont Les Mathes, incluent de larges territoires (souvent des marais) de très basses altitudes (2 à 4m NGF). Cela ne fait qu'aggraver considérablement les conséquences qu'aurait une inondation provoquée par une érosion du trait de côte puisque ces terres se trouvent en dessous du niveau de la mer, particulièrement en période de grandes marées et/ou de surcote (> 4m NGF lors de Xynthia) . Il faut donc appliquer un niveau de précaution bien plus élevé dans la sélection des projets susceptibles de provoquer une érosion du trait de côte.

2.5 Non prise en compte des effets cumulatifs de toutes les exploitations de granulats du secteur

Un autre facteur non pris en compte dans ce projet est l'effet cumulatif des excavations sous-marines pratiquées dans la zone de l'extrémité de l'estuaire : creusement et entretien de la nouvelle passe de l'ouest (accès au port de Bordeaux), exploitation du Platin de Graves, double projet d'extraction de granulats face à Soulac, et, bien sûr, la concession du Matelier dont il est question ici. A cela il faut ajouter les 5 exploitations de granulats devant Chassiron (île d'Oléron) dont il n'est pas question dans le dossier (cf.

http://www.paralia.fr/jngcgc/13_94_walker.pdf). Comment ne pas craindre que des effets cumulés ne viennent amplifier les risques pris par l'exploitation du site du Matelier ?

3. Les conséquences environnementales du projet

3.1 Conformité du projet avec le code de l'environnement

Demain Les Mathes demande que ce projet d'exploitation de granulats soit confronté à l'article L321-8 du code de l'environnement qui stipule que « les extractions de matériaux non visés à les articles L. 111-1 et L. 111-2 du code minier sont limitées ou interdites lorsqu'elles risquent de compromettre, directement ou indirectement, l'intégrité des plages, dunes littorales, falaises, marais, vasières, zones d'herbiers, frayères, gisements naturels de coquillages vivants et exploitations de cultures marines ».

3.2 Conséquences sur l'écologie et la biologie du milieu

De ce point de vue, ce projet impacte un grand nombre de zones de protection de différents types (ZSC, ZPS, ZICO, ZNIEFF, Natura 2000), qui traduisent à la fois la richesse et la fragilité de cette région de l'estuaire et de ses zones littorales (plages, dunes, estran, forêts, marais). Le CSEG compte une vingtaine d'espaces protégés qui « englobent le site de la concession ou n'en sont éloignés que de <1 km à 15 km » (CSEG p.6). Comme le souligne le rapport de la DREAL, « c'est un lieu de passage, de nourrissage, et de reproduction de nombreuses espèces animales protégées ; oiseaux, mammifères marins, poissons migrants amphihalins » et « le dernier refuge de l'esturgeon européen ». D'ailleurs, le CSEG relève « la faiblesse de l'argumentation sur les effets des extractions de granulats sur le benthos, durant les opérations et après la cessation d'activité, conduisant à un optimisme exagéré. On constate la non prise en compte des effets en cascades possibles notamment concernant certaines espèces menacées présentes dans le secteur ».

3.3 L'exploitation d'une ressource fossile non renouvelable

Est-il vraiment raisonnable de continuer à exploiter la ressource fossile définitivement non renouvelable que sont sables et granulats marins, tout en faisant courir à cette zone sensible des risques environnementaux aussi importants ? D'autres solutions sont proposées : recyclage des matériaux de construction, produits de dragages, La motivation de l'exploitant tient sans doute dans le coût de revient très (trop ?) modeste de cette ressource marine, alors que les ressources terrestres deviennent de plus en plus rares et coûteuses.

3.4 Un projet sur 30 ans qui ignore la stratégie nationale pour la mer et les océans

La stratégie de ce projet à 30 ans ne tient aucun compte des conclusions réunies dans le « Livre bleu - Stratégie nationale pour la mer et les océans », produit en décembre 2009 par le Premier ministre et le Secrétariat général de la mer. On lit en effet en page 15 : « Le recours aux granulats marins ... ne doit pas conduire à déplacer en mer les problèmes environnementaux rencontrés à terre, ni remplacer le recyclage et la réutilisation (notamment celle des produits de dragage) qui doivent être privilégiés. L'exploitation actuelle des matériaux à proximité du littoral constitue la solution la plus économique, mais elle conduit à la multiplication des exploitations et des conflits... Les extractions devront se reporter progressivement vers les gisements importants plus profonds ». Alors pourquoi situer cette exploitation si près des côtes et dans une zone si riche, du point de vue écologique, si complexe et si fragile ?

3.5 Un site d'extraction inclus dans le Parc National Marin

L'exploitation de granulats du Matelier est située dans l'emprise du Parc Naturel Marin (PNM) de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais qui devrait être mis en place dès cette année. Il est précisé dans le dossier (t. 5, p. 206) que « la concession demandée devra s'inscrire dans le projet de PNM Pertuis charentais et Estuaire de la Gironde notamment en évaluant et surtout mesurant les réels impacts de l'activité ». Il est difficile de croire qu'une telle exploitation à cet endroit puisse être compatible avec la charte

du PNM. Nous souhaitons que le projet du Matelier soit mis en conformité dès maintenant avec les conditions imposées par le PNM.

En conclusion, Demain Les Mathes ne peut pas adhérer à l'optimisme du dossier soumis à enquête publique lorsqu'il conclut à l'absence de conséquences néfastes de l'exploitation de la concession du Matelier et émet un avis défavorable à ce projet.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, et nous tenant à votre disposition, nous vous prions de croire, Messieurs les membres de la commission d'enquête, à l'expression de notre haute considération.

Jacques BOULMER
Président de Demain Les Mathes

Copies à :

- Madame la Préfète de Charente Maritime
- Madame la Sous-préfète de Rochefort
- Monsieur Philippe Gadreau, maire des Mathes – La Palmyre